MISE EN PLACE D'UN FIAR LUXEMBOURGEOIS

(Fonds d'investissement alternatif réservé)

Cadre réglementaire

Les FIAR sont régis par la loi luxembourgeoise du 23 juillet 2016, telle que modifiée, (Loi FIAR). Ils ne sont pas directement supervisés par l'autorité de surveillance luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), mais sont indirectement surveillés en raison de l'obligation de nommer un gestionnaire d'investissement alternatif autorisé (GFIA). Les FIAR sont généralement établis comme des véhicules d'investissement pour des investisseurs qualifiés.

Critères d'éligibilité

Les FIAR sont accessibles aux entités de l'UE et non-UE. Il n'y a pas de restrictions d'investissement spécifiques, ce qui les rend flexibles pour différents types d'investissements alternatifs.

Caractéristiques principales

Les FIAR peuvent être établis soit comme fonds à capital variable ou fixe (SICAV ou SICAF) ou comme fonds commun de placement (FCP). Ils peuvent être ouverts ou fermés au rachat.

Les FIAR peuvent prendre différentes formes juridiques, comme la société en commandite spéciale (SCSp), la société à responsabilité limitée (S.à r.l), la société anonyme (SA), ou la société en commandite par actions (SCA).

Constitution

- **Engager un conseiller juridique:** cherchez des conseils auprès de professionnels du droit expérimentés dans les fonds d'investissement luxembourgeois pour vous guider à travers le processus de mise en place
- **Choisir la structure du fonds:** Choisissez la forme juridique et la structure appropriées en fonction de votre stratégie d'investissement et des préférences des investisseurs.
- **Autorisation du GFIA:** Nommez un GFIA autorisé pour gérer le FIAR, responsable de la conformité réglementaire et du reporting
- **Documentation**: Préparez les documents juridiques nécessaires, tels que le document d'émission du fons et ses statuts.

Obligations continues

- **Conformité:** Assurez une conformité continue avec les lois, règlements et exigences de reporting luxembourgeois.
- **Gestion des risques:** Mettez en place des politiques et des procédures de gestion des risques appropriées.
- **Etats financiers:** Préparez et déposez des états financiers annuels audités.
- **Rapport:** Remplissez les obligations de reporting via le GFIA luxembourgeois à la CSSF, y compris le reporting périodique et les divulgations aux investisseurs.

Considérations fiscales

Le Luxembourg offre un régime fiscal favorable pour les fonds d'investissement, y compris les FIAR. Les avantages fiscaux dépendent de la structure spécifique et de la nature des investissements réalisés par le FIAR.

En résumé, la mise en place d'un FIAR luxembourgeois (Fonds d'investissement alternatif réservé) peut être intéressante pour plusieurs raisons:

- **Flexibilité et options d'investissement:** Les FIAR offrent une flexibilité en termes de stratégies d'investissement et de classes d'actifs. Il n'y a pas de restrictions d'investissement spécifiques, permettant une large gamme d'investissements alternatifs, y compris le private equity, l'immobilier, les hedge funds, et plus encore. Cette flexibilité permet aux investisseurs d'adapter leurs portefeuilles pour répondre à des objectifs d'investissement spécifiques.
- **Environnement réglementaire:** Le Luxembourg a une industrie financière bien établie et réputée avec un cadre

EN SAVOIR PLUS D'UN FIAR? CLIQUEZ ICI

juridique et réglementaire robuste. Il offre un environnement stable et favorable aux investisseurs, attirant des investisseurs du monde entier. La Loi FIAR offre un processus de mise en place rationalisé et efficace tout en maintenant une surveillance réglementaire grâce à la nomination d'un gestionnaire de fonds d'investissement alternatif autorisé (GFIA).

- **Base d'investisseurs:** Les FIAR sont généralement conçus pour des investisseurs avertis, qui comprennent les investisseurs institutionnels, les investisseurs professionnels et les individus NHWI. Cette base d'investisseurs recherche souvent des opportunités d'investissement alternatif avec des rendements potentiellement plus élevés et des bénéfices de diversification.
- **Avantages fiscaux:** Le Luxembourg offre un cadre fiscal favorable pour les fonds d'investissement, y compris les FIAR. Le pays a un large réseau de traités de double imposition, qui peuvent aider à atténuer les charges fiscales et à faciliter les activités d'investissement international.
- **Prestige et accès au capital:** Le Luxembourg est connu comme un centre financier mondial de premier plan, et la mise en place d'un RAIF au Luxembourg peut améliorer la réputation et la crédibilité du fonds. Il donne accès à un écosystème sophistiqué et expérimenté de prestataires de services, y compris les dépositaires, les administrateurs, les auditeurs et les cabinets juridiques. Cette infrastructure peut faciliter les opérations du fonds et aider à attirer des capitaux d'investisseurs à l'échelle mondiale.
- **Passeport pour la commercialisation:** Une fois autorisé, un FIAR luxembourgeois peut bénéficier du passeport pour la commercialisation conformément à la Directive de l'UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFMD). Cela permet la distribution du FIAR aux investisseurs professionnels dans toute l'Union européenne, offrant une portée de marché plus large.

N'oubliez pas que la mise en place d'un FIAR implique un processus juridique, fiscal et réglementaire complexe. Il est essentiel de demander des conseils professionnels à des avocats, des fiscalistes et des experts financiers ayant une expertise dans les structures et réglementations des fonds d'investissement luxembourgeois.

Pour plus d'informations détaillées, notre brochure complète sur le Fonds d'investissement alternatif réservé (RAIF) est disponible en anglais en **téléchargement ici**.

Avertissement: Cette fiche d'information fournit des informations générales et ne doit pas être considérée comme un conseil juridique, financier ou fiscal. Veuillez nous contacter sur www.cs-avocats.lu pour des conseils personnalisés en fonction de votre situation spécifique.